

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine¹.

Démolition – Résidence privée

A10-AC-01

Localisation : 9150, boulevard Gouin Ouest, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Reconnaissance municipale : Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Village de Saraguay
Écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand

Reconnaissance provinciale : Arrondissement naturel du Bois-de-Saraguay (1981-11-06)

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, la maison étant située dans l'arrondissement naturel du Bois-de-Saraguay et dans un écoterritoire.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à démolir une maison située sur une propriété acquise récemment par la Direction des grands parcs et de la nature en ville de la Ville de Montréal aux fins d'agrandissement du parc-nature du Bois-de-Saraguay. Ce parc-nature est situé dans l'écoterritoire de la coulée verte du ruisseau Bertrand, un des 10 écoterritoires identifiés dans la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* adoptée en 2004. La maison, construite en 1960, n'avait conservé que sa structure extérieure car l'intérieur avait été dénudé, sans aucune plomberie, électricité et chauffage. De plus, elle a été lourdement endommagée suite à un incendie survenu en novembre dernier. La Direction du développement du territoire d'Ahuntsic-Cartierville juge qu'elle est dangereuse et souhaite sa démolition.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable à cette démolition.

La présidente,



Marie Lessard

Le 25 janvier 2010.

¹Règlements de la Ville de Montréal 02-136 et 02-136-1